



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fruits et légumes

Question écrite n° 63485

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur le fait que la Commission européenne vient de décider de reporter au second semestre 2006 la révision de l'Organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur des fruits et légumes frais. Ce report de plus de dix-huit mois d'une réforme annoncée pour 2005 est d'autant plus inacceptable qu'il existe d'ores et déjà une quasi-unanimité sur les modifications à apporter aux règles actuelles de l'OCM fruits et légumes afin de faire face aux crises à répétition que traverse ce secteur. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend adopter pour favoriser la mise en oeuvre de cette réforme dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

La réforme de l'organisation commune des marchés des fruits et légumes (OCM) constitue une opportunité pour doter ce secteur d'instruments spécifiques pour la gestion des crises, et pour clarifier et fiabiliser les dispositifs d'aide existants. Dans l'attente de cette réforme, dont le report en 2006 a été annoncé par la Commission, il convient, pour les problèmes techniques les plus aigus, de dégager rapidement au niveau national des solutions opérationnelles, dans le respect de la réglementation communautaire. Le ministère de l'agriculture concentre actuellement ses efforts sur les mesures communautaires horizontales à mettre en place pour la gestion des crises agricoles. La Commission a présenté le 14 mars 2005 devant le Conseil des ministres de l'agriculture une communication sur les pistes retenues pour la gestion des risques et des crises dans le secteur agricole. Ce document, encore insuffisant, marque cependant un rapprochement des positions communautaires avec celle de la France dans trois directions : l'appui au dispositif d'assurance récolte ; le soutien aux caisses de mutualisation permettant aux agriculteurs de mobiliser, en période de crise, des fonds épargnés lors des phases plus favorables de production et de commercialisation ; un dispositif de maintien des revenus en période de crise conjoncturelle. La Commission s'est engagée à approfondir ce dossier dans des délais rapprochés. À l'initiative du Gouvernement français, huit ministres de l'agriculture ont adressé, le 17 mai, au commissaire à l'agriculture et au développement rural, Mme Mariann Fischer-Boel, un mémorandum comportant des propositions d'amélioration du dispositif communautaire. Il s'agit d'y inclure des mesures complémentaires indispensables pour aider certains secteurs de production à faire face aux aléas, notamment celui des fruits et légumes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63485

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3953

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5803